



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/197**

**OBJET : BILAN DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 30**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 7 décembre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023**

**Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN**

**Le 14 décembre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**  
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/197**

## **OBJET : BILAN DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

**Vu** la conférence de presse de Madame la Première Ministre et de la Ministre de la transition énergétique en date du 6 octobre 2022,

**Vu** le plan de sobriété d'urgence présenté en septembre 2022 par l'Association des Maires de France,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation,

**Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.224-1 lié aux mesures de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie,

**Vu** la délibération n°2022/192 du 8 décembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** l'avis favorable de la commission Patrimoine Bâti et Réseaux du 28 novembre 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### **EXPOSE**

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la Première Ministre et la Ministre de la transition énergétique avaient présenté le 6 octobre 2022 un plan de sobriété énergétique. Des annonces du gouvernement pour réduire les consommations avaient été annoncées préalablement avant l'été 2022.

Ce plan demandait à chacun des interlocuteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens) de réaliser des efforts pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % les consommations d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité Carbone.

Dans un premier temps, il était demandé par l'État de réduire la consommation énergétique de 10 % d'ici 2 ans.

La Communauté de Communes a élaboré à cet effet un plan de sobriété énergétique visant à réduire de 120 000 Kwh sur 2 ans les consommations énergétiques de la collectivité.

Un premier bilan sur les bases des factures reçues au 30/09/2023 a pu être réalisé pour mesurer l'impact des actions du plan de sobriété sur les consommations sur la période de référence du 1/10 de l'année N-1 au 30/09 de l'année N afin de comparer des périodes équivalentes.

Les consommations et dépenses en électricité et gaz sur la période du **1/10/2021 au 30/09/2022** pour l'ensemble de nos compteurs sont les suivantes :

- En électricité, 984 865 Kwh pour un coût de 172 539,14€
- En gaz, 360 739 Kwh pour un coût de 19 562,94€
- Au global électricité+gaz, 1 345 604 Kwh pour un coût de 192 102,08€

Les consommations et dépenses en électricité et gaz sur la période du **1/10/2022 au 30/09/2023** pour l'ensemble de nos compteurs sont les suivantes :

- En électricité, 840 342 Kwh pour un coût de 210 476,34€
- En gaz, 335 297 Kwh pour un coût de 56 215,86€
- Au global électricité+gaz, 1 175 639 Kwh pour un coût de 266 692,20€

Au global sur la période de référence analysée, nous constatons une réduction de la consommation énergétique de 169 965 Kwh pour l'électricité et le gaz soit **14,5 % de baisse de consommation.**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/197**

## **OBJET : BILAN DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

En parallèle, suite à l'explosion des tarifs, le montant de la facturation a augmenté de 74 589,92€ soit de 39 %.

L'augmentation des coûts a malgré tout été contenue par rapport aux prévisions d'augmentation (prévisions à l'origine d'un facteur 3 pour l'électricité et 2,5 pour le gaz).

Cela s'explique par la contractualisation des achats d'énergie de la CCM via des groupements de commande qui ont bien géré les achats d'énergie avec une bonne mise en concurrence et la souscription de la CCM au dispositif « d'amortisseur d'électricité » mis en place par l'État, qui a permis de récupérer au global sur les factures de la période un montant de 17 330,62€.

La mise en œuvre des différentes actions du plan et notamment les actions relatives à la conduite des installations et à l'exploitation des bâtiments ont permis d'atteindre les objectifs du plan de sobriété en une seule année. Il est à noter également les efforts importants réalisés par les personnels de la CCM sur les règles de bonne conduite pour permettre la sobriété (travail sur les consignes de température, de réduits de température aux horaires de non-occupation des locaux, la mise en place de procédures d'aération naturelle des locaux pour limiter les déperditions d'énergie) avec la mise en place de référents dans chacun des bâtiments pour sensibiliser l'ensemble des publics.

En parallèle, les actions de pilotage optimisées de nos installations de production d'énergie renouvelable (toiture photovoltaïque du Centre Technique Communautaire) ont permis une amélioration de production d'électricité de 6302 Kwh sur la période de référence en passant d'un volume de production de 106 615 Kwh à 112 917 Kwh (+6 % de production).

A l'avenir, les efforts engagés pour la sobriété énergétique seront poursuivis avec notamment :

- Le lancement des travaux en 2024 de réhabilitation du Centre de Ressources (études de conception en cours en phase APD) avec un objectif de réduction des consommations énergétiques aux termes des travaux de 60 % sur ce bâtiment,
- La poursuite des travaux d'amélioration d'isolation des autres bâtiments,
- La poursuite de la rénovation des chaufferies des autres bâtiments communautaires,
- Le développement systématique de solutions d'énergies renouvelables sur les projets neufs et les réhabilitations (réhabilitation du Centre de Ressources, nouvelle déchetterie de Cabanac et Villagrains, projet « Le 2 »),
- La poursuite des actions de sensibilisation des personnels sur les comportements appropriés pour permettre la sobriété et la réduction des consommations d'énergie.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/197

**OBJET : BILAN DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Prend connaissance du premier bilan technique et financier du plan de sobriété.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



**Nathalie BURTIN-DAUZAN**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan  
Date de signature : 21/12/2023  
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath  
Date de signature : 21/12/2023  
Qualité : Parapheur President Montesquieu